

GRATTEPANCHE

Le Conseil Municipal
vous présente ses
meilleurs vœux
pour l'année 2016



I.P.N.S.

Décembre 2015

N° 44



Les Jarris, vu depuis le jardin des souvenirs

L'édito du maire

Chères administrées, chers administrés,

L'année 2015 me laissera, en ma qualité de maire, un sentiment profond de désolation, compte tenu des turpitudes budgétaires et, pire encore, d'évènements dramatiques qui ont frappé la vie locale. Lors de la rédaction de cet éditorial, mes premières pensées s'adressent à une famille grattepanchoise durement affectée par la perte cruelle et soudaine d'un jeune enfant.

Je garde également une pointe d'amertume suite aux démissions au sein du Conseil Municipal de deux élus.

Et comme si cela ne suffisait pas, des attentats barbares et meurtriers ont frappé notre capitale nationale en début et fin d'année.

La baisse des dotations de l'Etat annoncée comme légère pour les petites communes rurales s'est avérée, à l'annonce des chiffres, comme difficilement supportable. Elle ampute notre budget 2015 de plus de 7 000 €... A combien devons-nous nous attendre pour les années futures ? Quel sentiment d'injustice au regard de l'attention portée par la municipalité sur l'ampleur et le choix des projets d'investissement et des actions bénévoles réalisées pour générer des économies substantielles. On est en droit de se demander si les hommes et femmes politiques sont désormais crédibles et si le bulletin déposé dans l'urne par leurs électeurs et électrices ne se résume pas à un simple ticket pour leur carrière. D'ailleurs, le résultat aux dernières élections régionales n'est-il pas la récolte de ce qu'ils ont semé. C'est l'occasion de remercier l'ensemble des électeurs grattepanchois qui se traduit localement par un bon taux de participation.

Après le redécoupage des cantons, la réforme territoriale s'ajoute à cette pagaille, menaçant ainsi par l'amplitude des communautés de communes, l'avenir des élus de proximité que sont les maires et conseils municipaux auxquels vous semblez tenir...

A Grattepanche, le Conseil Municipal s'est engagé à ne pas augmenter la fiscalité. C'est actuellement un véritable défi et nous avons eu cette chance de bénéficier des fruits de la vente du logement communal afin de mener à terme les travaux programmés.

Notre commune se situant dans la zone de développement de l'éolien, le Conseil Municipal a rencontré chacun des quatre développeurs lors de séances de présentation. Il a mûrement réfléchi sur l'implantation des machines et il faut le dire clairement : « *Notre commune a besoin de recettes nouvelles pour améliorer notre cadre de vie et maintenir notre fiscalité, comme nous l'avons promis dans notre profession de foi. Désormais, le projet est en cours.* »

Cette année, le cimetière était le centre d'intérêt du Conseil Municipal et le résultat des travaux réalisés recueille à l'unanimité les félicitations de la population et même au-delà.

C'est avec d'autres réalisations et de projets que nous aborderons l'année 2016, année que nous vous souhaitons, l'équipe municipale, le secrétaire de mairie et moi-même, sereine, généreuse et accompagnée de nombreux moments de bonheur, brisant ainsi la morosité ambiante.

Votre Maire dévoué

Maurice NAVARRE



La vie de la commune

Naissances

| | | |
|-------------------|--------|------------|
| - FICHELLE Gatien | Amiens | 18/04/2015 |
| - BOTTOIS Hugo | Amiens | 10/05/2015 |
| - DÉsirÉ Tom | Amiens | 26/09/2015 |

Mariages

| | | |
|-------------------------------------|--|------------|
| - THUILLIER Eric et GINER Catherine | | 17/10/2015 |
|-------------------------------------|--|------------|

Décès

| | | |
|----------------------|--------------|------------|
| - SOMMERMONT Arlette | Grattepanche | 26/05/2015 |
| - LEFLOT Pierre | Amiens | 05/08/2015 |
| - JABELIN Corentin | Amiens | 11/08/2015 |
| - BETTE Paulette | Amiens | 03/09/2015 |



Tout en s'associant à la peine des familles qui ont perdu un être cher, le Conseil Municipal tient à apporter un soutien appuyé à celle de Corentin qui nous a quittés brutalement et beaucoup trop tôt.

Urbanisme

P.C.

| | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| - BUQUET Olivier | Véranda et pergola |
| - ROSCIGLIONE Sébastien | Habitation (Rue de Saint-Sauflieu) |
| - BOIVIN-NAVARRÉ Bernard et Vanessa | Habitation (Rue d'Estrées/Noye) |
| - HERMANT Bruno | Pergola |
| - DUMONT Freddy | Habitation (Rue du Haut) |

D.P.

| | |
|---------------------|-------------------------------|
| - HERMANT Bruno | Abri de jardin |
| - LEFEBVRE Jérôme | Piscine |
| - MEURILLON Olivier | Abri de jardin |
| - SOLUTION ENERGIE | P. photov. (SOMMERMONT Régis) |
| - SOLUTION ENERGIE | P. photov. (MORCHAIN Muriel) |



Secrétariat de Mairie

Permanences : lundi et le jeudi (de 17 H.30 à 19 H.)
Tél. 03.22.42.08.18 Fax 03.22.42.09.10
Messagerie : grattepanche.mairie@free.fr
Site Internet : <http://www.grattepanche-mairie.fr>

Travaux d'aménagement du cimetière



| Libellés | Résultat Fin N-1 | Réalisé N | R à R | Totaux N | Totaux N et N-1 |
|-----------------------|------------------|--------------------|----------|--------------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | | |
| Dépenses | - | 155 927.89 | - | 155 927.89 | 155 927.89 |
| Recettes | 73 863.49 | 155 436.09 | - | 155 436.09 | 229 299.58 |
| Résultat | 73 863.49 | - 491.80 | - | - 491.80 | 73 371.69 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| Dépenses | 91.23 | 27 833.07 | - | 27 833.07 | 27 924.30 |
| Recettes | - | 10 136.18 | - | 10 136.18 | 10 136.18 |
| Résultat | - 91.23 | - 17 696.89 | - | - 17 696.89 | - 17 788.12 |
| RESULTAT | 73 772.26 | - 18 188.69 | - | - 18 188.69 | 55 583.57 |

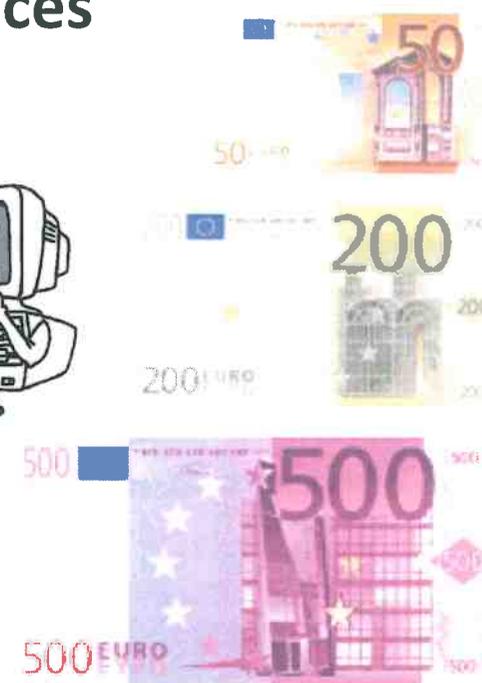
Compte Administratif

| ANNEE = N | Résultat N-1 | Vir. en inv. N | Résultat N | Clôture N | R. à R. | Solde R.à R. N | Affect.Report N+1 |
|----------------|------------------|----------------|--------------------|------------------|----------|----------------|-------------------|
| FONCTIONNEMENT | 73 863.49 | - | - 491.80 | 73 371.69 | - | - | 73 371.69 |
| INVESTISSEMENT | - 91.23 | - | - 17 696.89 | - 17 788.12 | - | - | - 17 788.12 |
| TOTAL | 73 772.26 | - | - 18 188.69 | 55 583.57 | - | - | 55 583.57 |

Compte de Gestion

COMPTE ADMINISTRATIF

2014



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

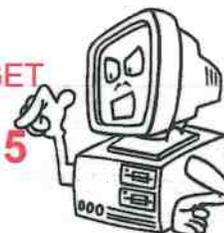
| | |
|----------------------------------------|----------------|
| Charges à caractère général | 100 616 |
| Charges de personnel | 23 800 |
| Atténuation de produits | 6 300 |
| Autres dépenses de gestion courante | 79 150 |
| Charges financières et charges except. | 3 300 |
| Virement à la section d'investissement | / |
| TOTAL | 213 166 |

RECETTES

| | |
|---------------------------------------------------------|----------------|
| Produits des services | 6 000 |
| Impôts et taxes | 80 714 |
| Dotations, subventions et participations | 47 453 |
| Autres produits de gestion courante et produits except. | 3 416 |
| Résultat reporté | 55 383 |
| TOTAL | 213 166 |

BUDGET

2015



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Programmes (Travaux et acquisitions) | 75 165 |
| Restes à Réaliser | / |
| Résultat reporté | 17 788 |
| Remb. Emprunts | 7 600 |
| TOTAL | 100 553 |

RECETTES

| | |
|------------------------------------------|----------------|
| Subventions | 10 765 |
| Dotations | / |
| Produit des cessions | 72 000 |
| Restes à Réaliser | / |
| Affectation du résultat | 17 788 |
| Virement de la section de fonctionnement | / |
| TOTAL | 100 553 |

Elections

Inscription sur la liste électorale

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi.

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour participer aux différents scrutins. Rappelons que la date limite d'inscription est le 31 décembre de l'année en cours. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (*après la révision annuelle des listes électorales*)

Si vous déménagez dans une autre commune, il convient de s'inscrire sur la liste électorale de sa nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile (*ou de sa résidence : dans ce dernier cas, il faut y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois*)
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence en tant que fonctionnaire public.

Pas d'élections prévues en 2016



Résultats du scrutin des
22 et 29 mars 2015

ELECTION DEPARTEMENTALE 2015

| 1 ^{er} TOUR | |
|----------------------|------------------------------|
| Inscrits : 230 | Votants : 123 Exprimés : 109 |
| Nom des candidats | Nb. de voix |
| • CHERFI - LOURDEL | 53 |
| • BOHIN - LHOMME | 25 |
| • HOREMANS - LORIC | 10 |
| • CARDON - LEROY | 21 |

| 2 ^{ème} TOUR | |
|-----------------------|------------------------------|
| Inscrits : 230 | Votants : 130 Exprimés : 112 |
| Nom des candidats | Nb. de voix |
| • CHERFI - LOURDEL | 60 |
| • BOHIN - LHOMME | 52 |

Elus pour le canton : **BOHIN-LHOMME**



ELECTION REGIONALE 2015

Résultats des
scrutins des 6 et 13
décembre 2015

| 1 ^{er} TOUR | |
|------------------------------|------------------------------|
| Inscrits : 244 | Votants : 186 Exprimés : 176 |
| Nom du candidat | Nb. de voix |
| - Liste Fabien ROUSSEL | 3 |
| - Liste Marine LE PEN | 84 |
| - Liste Eric PECQUEUR | 2 |
| - Liste Eric MASCARO | 5 |
| - Liste Pierre de SAINTIGNON | 30 |
| - Liste Xavier BERTRAND | 43 |
| - Liste Jean-Philippe TANGUY | 3 |
| - Liste Sylvain BLONDEL | 2 |
| - Liste Sandrine ROUSSEAU | 4 |

| 2 ^{ème} TOUR | |
|-------------------------|------------------------------|
| Inscrits : 244 | Votants : 193 Exprimés : 174 |
| Nom du candidat | Nb. de voix |
| - Liste Marine LE PEN | 91 |
| - Liste Xavier BERTRAND | 83 |

8 mai 2015



11 novembre 2015



De plus en plus d'enfants participent aux commémorations des armistices des deux Grandes Guerres Mondiales.



COMMISSION « TRAVAUX »

Les travaux effectués par des bénévoles :

Le 24 janvier 2015, toute une équipe s'est mobilisée autour de la mare afin de lui refaire une beauté ; de gros débroussaillages et élagages y ont été réalisés.



Le remplacement du volet PVC détérioré de la salle des fêtes a été effectué grâce aux conseils d'un spécialiste, M. Franck CHOQUET. En effet, celui-ci a décidé de refaire complètement le bandeau au-dessus de la porte de la Salle des Fêtes, et il a pu installer un volet motorisé en aluminium avec l'aide de Jean-Baptiste NICAISE et Régis SOMMERMONT. Merci à eux !



Toujours hors devis, la mise en conformité électrique de l'école a été effectuée avec le remplacement du tableau électrique et avec l'installation d'une alarme de type 4. Ces modifications ont été complétées par M. Francis GOURGUECHON qui a transformé l'accès des sorties de secours, installé du lambris dans les vestiaires tout ceci pour donner un confort supplémentaire au formateur ou éducateur de T.A.P pour le stockage de leur matériel. Merci à Francis pour son bénévolat et son dévouement.



Le fleurissement :

Le 25 avril 2015, journée du fleurissement annuel, quelques bénévoles ont porté un intérêt pour fleurir le village, je les remercie vivement et la matinée s'est achevée autour d'un casse-croûte improvisé.



Le cimetière :

Le travail d'une équipe composée :

- d'une entreprise,
- d'une commission,
- d'un conseil

a permis de réaliser la métamorphose de notre cimetière.

Le cimetière était le point fort de notre profession de foi aux élections municipales. Après plusieurs réunions, plan d'organisation et de financement, c'est en 2014 que commencent les travaux en acheminant l'eau au cimetière. Suivi en 2015 par le lancement de la deuxième phase dans laquelle l'entreprise VASSEUR David de RUMIGNY a apporté plus de 100 tonnes de remblai avec grue et tractopelle afin de connaître le résultat actuel. La troisième phase sera l'installation d'un portail offert par M. et M^{me} QUARANTE Francis, et la création d'un stationnement après délibération de la commission cimetière.



Démarrage des travaux





Quel changement !



Après l'aménagement, installation de la fontaine et l'installation du lieu de mémoire...



Les élus mouillent la chemise dans le cimetière

Courrier Picard
09/10/2015



Les élus participent aux aménagements du cimetière pour alléger la facture.

Samedi, le maire Maurice Navarre, Bruno Bardet le premier adjoint, Betty Roger et Jean-François Sommermont conseillers municipaux étaient dans le cimetière avec David Vasseur, entrepreneur de la commune voisine de Rumigny. Ce n'était pas pour y arroser les fleurs. Ils mettent en place un lieu de mémoire en rassemblant des monuments anciens.

« Lorsque nous avons défriché l'arrière du cimetière, nous avons relevé des pierres de monuments, des calvaires, tout ça, nous n'allions pas le jeter », souligne le maire, qui avec ses collègues, n'a pas hésité à retrousser ses manches. C'est qu'à Grattepanche, un sou c'est un sou. Au moment des restrictions budgétaires qui frappent durement les petites communes dont les budgets sont limités, le maire et les conseillers ont l'habitude de mouiller la chemise pour faire des économies. « Alors, nous rassemblons ces anciens monuments en un lieu de mémoire par respect pour les morts et leurs familles ».

Les travaux dans le cimetière ont débuté en 2011 par le recensement des tombes et l'établissement d'un plan. « Ça faisait longtemps que le cimetière revenait aux réunions du conseil. Francis Gourguechon notre secrétaire de mairie et André Sehet un ami, nous ont fait

le plan. De là, une commission cimetière est créée et de réunion en réunion, le schéma des réalisations est établi ».

Aménagement paysager

Les travaux ont consisté à alimenter en eau le cimetière. Puis, le défrichage de la partie arrière, l'établissement de nouvelles zones de concession, la création d'un jardin du souvenir. De nouvelles allées ont été tracées, une entrée accessible aux véhicules a été créée. « Des tonnes de gravats ont été manipulés pour renforcer un talus sur lequel une bâche a été posée ». Cet aménagement paysager avec enrochements donne un bel aspect à ce lieu de souvenir pour lequel la commune a déboursé 32 000 € hors taxe, couverts à 20 % par une participation du conseil départemental. Une enveloppe supplémentaire de 18 700 € hors taxe a servi aux aménagements paysagers et une nouvelle tranche de travaux est déjà prévue pour 2016.

« Avec nos petits moyens, nous ne pouvons pas tout faire en même temps. L'an prochain, nous installerons un portail à la nouvelle entrée. Quand ce sera terminé, nous pourrions dire que le cimetière c'est un véritable chemin de croix, mais aussi une belle réussite pour le village », conclut Maurice Navarre.

Entretien des chemins ruraux :

La Commune a fourni 500 tonnes de matière à moindre coût du fait que c'était de la grave de démolition. Cela a été possible grâce à M. Jean-Pierre CORSYN, agriculteur à Estrées-sur-Noye, qui s'est occupé du transport gracieusement. Le conseil municipal remercie Monsieur CORSYN de l'intérêt qu'il porte à notre commune. C'est le 6 juin 2015 que les exploitants disponibles se sont relayés pour refaire les chemins de Sains-en-amiénois à Estrées-sur-Noye ainsi que les sorties de chemins donnant sur les routes. Ce travail a été réalisé par une équipe très enthousiaste et dynamique qui a pris rendez-vous pour 2016.

Je les remercie tous.

Bruno BARDET



Sans oublier qu'en parallèle, des bénévoles ont apporté leur compétence pour nettoyer les abords des chemins et de la mare.



Entretien de notre village :

Une nouvelle équipe de l'ESAT est arrivée sous la responsabilité de M. BENSAOUL qui a pris en mains l'entretien de notre commune. Nous remercions les riverains qui les aident en taillant leurs haies qui donnent sur le domaine communal et ceux qui peuvent même tondre devant leur habitation. Nous souhaitons la bienvenue et beaucoup de courage à cette nouvelle équipe des Ateliers du Pôle Jules VERNE.



Voirie :

D'après une enquête réalisée par Amiens Métropole, 900 véhicules circulent rue de Rumigny. Pour pallier à ce trafic et pour la sécurité des riverains, il a été réalisé une chicane et une zone à 30 km/h. Ces travaux étaient attendus par les habitants de cette rue.

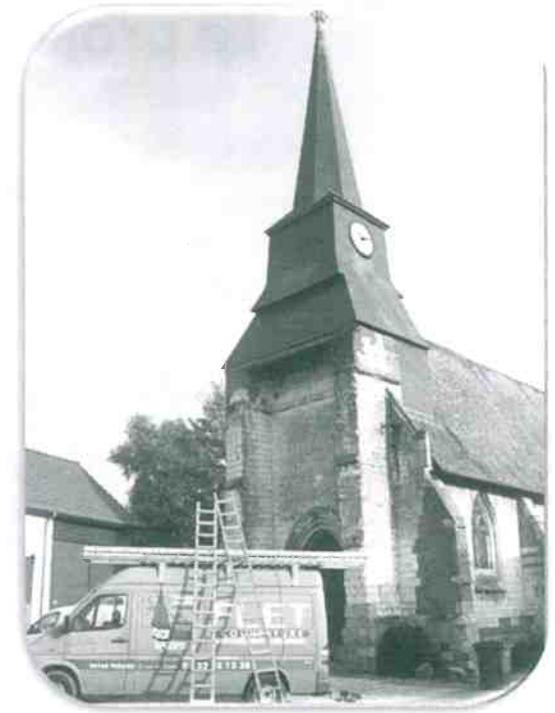


Travaux en cours par les entreprises :

Le remplacement d'une faîtière sur la couverture de l'église et la suppression d'un câble sur le côté ont été réalisés par l'entreprise FLET (de Prouzel).

Nous attendons les dates d'intervention de cette entreprise afin de terminer les travaux :

- Remplacement de la couverture de la cuisine de la Salle des Fêtes,
- Remplacement de la couverture du préau de l'école.



S.A.U.R :

La S.A.U.R. a réalisé deux extensions de réseau d'eau :

- Rue de Saint-Sauflieu
- Rue du Haut

suite à la demande de permis de construire.



FDE 80 et ERDF :

La société CEGELEC a amorcé le remplacement du poste haut de poteau devant le hangar communal par un poste cabine afin de répondre à la nouvelle demande de puissance rue d'Oresmaux ce dernier étant devenu obsolète.



Le projet éolien à Grattepanche



Grattepanche saisit l'opportunité éolienne !

La France s'est engagée à porter la part des énergies renouvelables à 23% de sa consommation d'énergie finale d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif ambitieux, le gouvernement français compte sur le développement de l'énergie éolienne. C'est une puissance de 19 000 Mégawatts (MW) qui devrait être installée sur terre et 6 000 MW en mer.

Pour la Picardie, le Schéma Régional Eolien (SRE) adopté en 2012, fixe une puissance de 2 800 MW à atteindre sur toute la région. Il précise également « les zones favorables » à l'installation de parcs éoliens et la commune de Grattepanche est précisément située dans l'un de ces secteurs.

Après l'examen du schéma, la société Eurocape New Energy a identifié un potentiel éolien sur notre commune et a sollicité le conseil municipal qui a pris une délibération en faveur de la réalisation d'un projet éolien le 30 juin 2015. Le développement du projet éolien sur Grattepanche est donc lancé, mais de nombreuses étapes doivent encore se dérouler.

La société Eurocape New Energy va devoir dans un premier temps rencontrer les propriétaires de la zone d'étude afin de recueillir les accords fonciers nécessaires à l'avancement du projet. Après cette première phase, les études environnementales et paysagères pourront débuter et permettront de préciser et d'optimiser le projet éolien. Elles seront suivies par le dépôt du permis de construire. Un mât de mesure devrait également être installé sur la zone retenue afin d'étudier précisément le gisement éolien local.

Une énergie propre et des impacts maîtrisés :



Impact sur la réception TV :

Un cahier de doléance sera ouvert en mairie et tout problème signalé devra être résolu par Eurocape, à ses frais et dans les plus brefs délais



Impact sonore :

- Une réglementation très stricte et des normes d'émergence sonore sont à respecter
- À 500 mètres, les éoliennes font aussi peu de bruit qu'une conversation à voix basse



Démantèlement des éoliennes en fin de vie :

- Provisionnement, avant la construction du parc, de 50 000 € par éolienne pour le démantèlement et la remise en état du site
- Recyclage ou valorisation des matériaux (acier, béton,...)

L'ensemble de ces études, strictement encadré, permettra d'identifier les sensibilités du site et de les prendre en compte dans le projet définitif.

Les craintes liées à l'éolien sont nombreuses et souvent injustifiées. Cette énergie renouvelable et non polluante contribue à l'indépendance énergétique française. De plus, l'énergie éolienne est aujourd'hui compétitive et techniquement fiable.

Alors que les dotations de l'état ne cessent de diminuer, l'exploitation d'un parc éolien est également synonyme de retombées financières pour notre commune grâce à l'utilisation d'une ressource inépuisable et qui ne fait pas défaut dans notre région : le vent.

La société prévoit d'organiser une information complète des habitants dès que l'état initial des études sera réalisé et tout au long de la procédure afférente à ce projet. Vous pouvez d'ores et déjà vous rapprocher des élus ou prendre contact directement avec la société porteuse du projet :

Eurocape New Energy France

770 rue Alfred Nobel

34 000 Montpellier

Tél : 04 27 04 50 53

* GWh (Gigawattheure) : unité d'énergie, 1 Gigawattheure équivaut à 1 000 000 Kilowattheures

1 Mégawatt (MW) : unité de puissance électrique, 1 Mégawatt équivaut à 1 000 KiloWatts.

2 Aujourd'hui, un peu plus de 9 000 MW sont d'ores et déjà raccordés au réseau et produisent sur le territoire national

La société en charge du développement - Eurocape New Energy France -

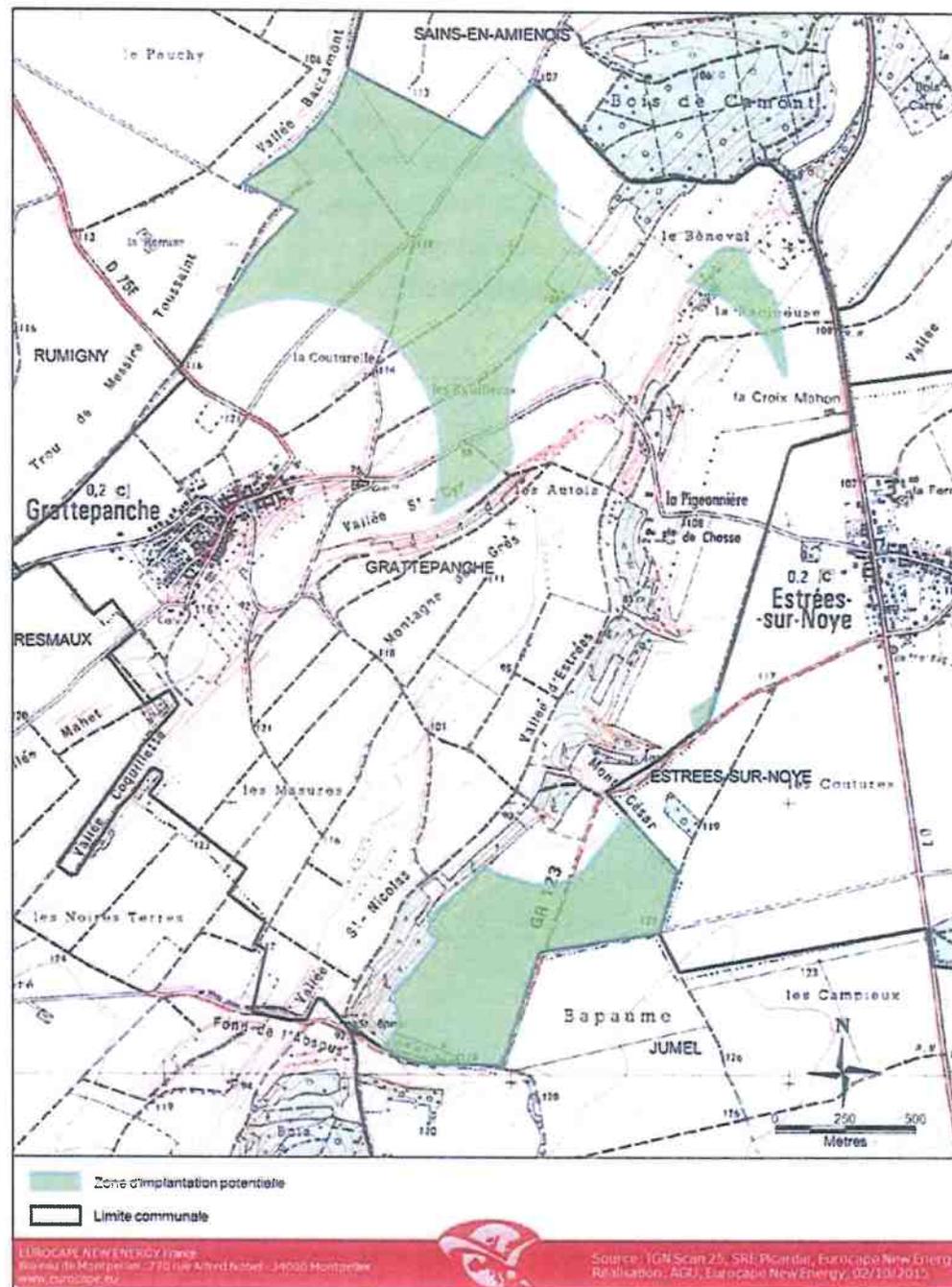


EUROCAPE NEW ENERGY fait partie des pionniers de l'éolien en France, son activité ayant commencé dès le début des années 2000. Elle y a développé, construit et exploité avec ses filières plus de 100 MW (Mégawatt) au cours de la décennie, en Haute-Normandie (45,5 MW), en région Centre (20,7 MW) et en Picardie (25,3 MW).
*[1 MW = 1 000 KiloWatt]

EUROCAPE NEW ENERGY FRANCE est une SARL créée en février 2010, basée au 770 rue Alfred Nobel à Montpellier (34). Filiale française d'Eurocape, elle regroupe toutes les compétences techniques nécessaires au développement d'un parc éolien, à son financement, sa construction et son exploitation. Elle est composée de personnes expérimentées et qualifiées dans le domaine de l'éolien.

EUROCAPE NEW ENERGY FRANCE met son savoir-faire technique au service d'un engagement fort pour le développement des énergies renouvelables, dans le respect de ses partenaires institutionnels publics et privés. EUROCAPE exploite aujourd'hui plus de 50 MW sur le territoire métropolitain et développe un portfolio de projets éoliens d'environ 150 MW. Elle auditionne également qualitativement de nombreux projets en vue d'acquisitions stratégiques, avec pour objectif de renforcer sa place de producteur d'électricité d'origine éolienne.

Carte de la zone d'implantation potentielle



Les différentes étapes d'un projet éolien

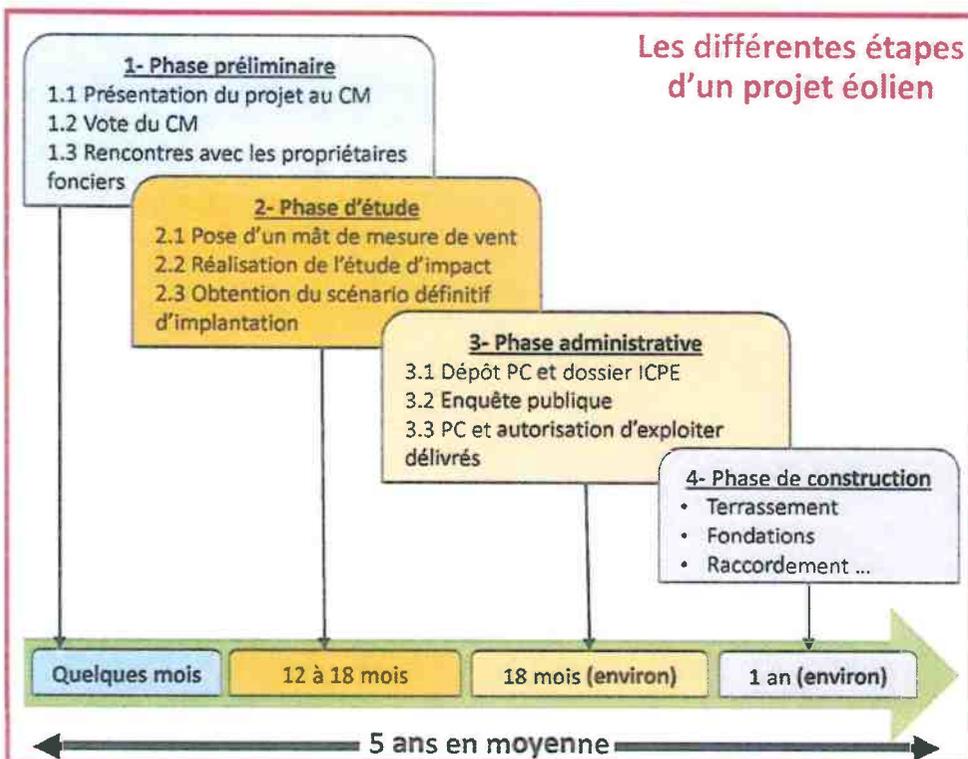


Schéma directeur des eaux pluviales

Rappel : Les eaux pluviales proviennent des précipitations atmosphériques. On rassemble sous ce terme les eaux de pluie et les eaux de ruissellement des toitures et des terrasses. Y sont rattachées les eaux d'arrosage et de ruissellement des voies publiques et privées, des jardins, cours d'immeuble... Ces eaux non polluées peuvent être récupérées par le propriétaire ou évacuées directement dans le milieu naturel sans aucun traitement.

L'imperméabilisation des sols due à l'expansion urbaine empêche l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Il en résulte des volumes d'eaux de ruissellement toujours plus importants. Les conséquences sur l'environnement sont évidentes :

- Les nappes phréatiques reçoivent de moins en moins d'eau de façon naturelle,
- Les risques d'inondation se multiplient,
- Les risques de pollution augmentent.

PROBLÉMATIQUES RECENSÉES

Lors de fortes pluies, les réseaux débordent Place de l'Eglise devant la Mairie et inonde la voirie.

VOIRIE DEVANT LA MAIRIE, INONDEE LORS DES FORTES PLUIES



Un habitant de la Rue de l'Eglise, parcelle 265, se plaint de problème d'inondation de son garage par des ruissellements en provenance de la voie publique.

HABITATION DONT LE GARAGE EST INONDE



Un point bas est présent dans la Rue Saint-Sauflieu, sans équipement de gestion des eaux pluviales, l'eau s'accumule et inonde la voirie et les parcelles privées. Un fossé provisoire a été mis en place au bord de la voirie, mais son volume est faible et il déborde rapidement lors des pluies.

POINT BAS RUE SAINT-SAUFLIEU



FOSSE PROVISOIRE



Dans la Rue d'Estrées-sur-Noye, à la sortie Est du village, il n'existe pas d'ouvrage de gestion des ruissellements, et les eaux traversent du côté Nord au côté Sud de la voirie directement sur la chaussée.

A proximité du hameau « La Détente », dans la zone où convergent les Vallées Saint-Cyr et d'Estrées, la Voie Communale n°4 en direction d'Estrées passe par cette cuvette où il n'existe aucun ouvrage de gestion des ruissellements (stockage-infiltration, traversée de voirie...), alors que les eaux des 2 vallées, de la VC n°4 et du Chemin Rural du Bénéval convergent sur cette zone où existent une plateforme de stockage de betteraves et un chalet.

La voirie est souvent inondée par les ruissellements chargés de terre. Des tranchées drainantes remplies de galets ont été mises en place par la Commune sur le Chemin Bénéval.

TRANCHEE DRAINANTE DU CHEMIN BENEVAL



POINT BAS DE LA VC N°4, PARCELLE DU CHALET A DROITE



CHAMP EN AVAL DE LA VC N°4



VC N°4



FOSSE PROVISOIRE DE LA RUE DU HAUT

Ce fossé a été mis en place afin de protéger la voirie et les habitations de la Rue du Haut. Une réfection de voirie est prévue. La gestion des eaux pluviales de la zone devra être intégrée. Il était quasiment plein le 6 novembre, jour de la visite, et sa capacité est probablement insuffisante lors des fortes pluies.

FOSSE PROVISOIRE RUE DU HAUT



BUSE OBSTRUEE RUE D'ESTREES-SUR-NOYE

Cette buse DN400 récupère le dernier avaloir de la Rue Principale. Elle devrait rejeter les eaux sur le bord de la Rue d'Estrées-sur-Noye mais elle est presque totalement obstruée par de la terre. Par ailleurs, la Rue d'Estrées-sur-Noye ne dispose pas d'équipement de gestion des eaux pluviales et les eaux traversent et ruissellent sur la chaussée.

BUSE DN400 OBSTRUEE



21 juin 2015... C'est la fête au village... Cela veut dire : manèges, jeux, frites... Mais aussi, cette année, rêderie !

Fête locale



Le repas des Aînés

Plus de 55 personnes inscrites (dont 21 aînés) se sont retrouvées à la Salle des Fêtes, ce dimanche 15 novembre 2015 ! Un succès dont s'est félicité M. le Maire qui a remercié Betty, représentant le C.C.A.S., mais aussi les bénévoles qui ont œuvré en cuisine et pour le service.

Au menu, cochon braisé préparé sur place par Freddy JUCHET (de Hailles)



*Courrier Picard
Nov. 2015*

Dimanche midi la municipalité et le CCAS ont invité les aînés au repas annuel. Maurice Navarre, le maire, a accueilli les participants en revenant sur le drame du vendredi. « Nous devons continuer à profiter de vivre ensemble. Ce repas traditionnel des aînés est un des moments de solidarité qu'il faut préserver. En votre honneur, à vous les plus anciens, le centre communal de l'aide sociale a organisé cette modeste manifestation »



Un « Arbre de Noël » réussi...

Avec l'aide de bénévoles, la Commune organisait le 12 décembre 2015, le traditionnel "Arbre de Noël" pour les enfants... Mais aussi pour les Aînés du village ! Cette rencontre entre générations a ravi petits et grands. C'est ainsi que cette année, on a pu compter une bonne centaine de personnes dans notre Salle des Fêtes.



Les enfants impatients ont appelé "Père Noël... Père Noël..." et avec un peu d'avance sur son "planning", il est enfin arrivé ! Tour à tour, à l'appel de leurs noms, les enfants ont reçu le cadeau que la Municipalité offrait. Un moment d'émotion inoubliable.





La mairie et l'église prennent des couleurs...

Noël n'est pas loin !

Comme chaque année, Denis NAVARRE, et Jean-Paul LEFEBVRE ont installé les illuminations de Noël devant les bâtiments communaux ! Cette année, Cédric DUFOUR, Daniel CAILLOU, Maxime DÉsirÉ, Bruno BARDET et Maurice NAVARRE sont venus leur prêter main forte...

Tous les matins et soirs, on voit beaucoup de voitures ralentir, les occupants aimant bien admirer la fontaine, la crèche et les étoiles qui s'allument et clignotent !



Les vacances

- Noël : du samedi 19 décembre 2015 (fin des cours le 18/12) au dimanche 3 janvier 2016 (reprise le 04/01)
- Hiver : du samedi 6 février (fin des cours le 05/02) au dimanche 21 mars 2016 (reprise le 22/03)
- Printemps : du samedi 2 avril (fin des cours le 01/04) au dimanche 17 avril 2016 (reprise le 18/05)
- Vacances d'été : le mardi 5 juillet 2016
- Rentrée : le jeudi 1^{er} septembre 2016
- Toussaint : du mercredi 19 octobre au mercredi 2 novembre 2015 (reprise le 03/11)
- Noël : du samedi 17 décembre 2016 (fin des cours le 16/12) au dimanche 2 janvier 2017 (reprise le 03/01)

Les horaires de classe

| | |
|--------------|------------------------------------------------------------|
| Hébécourt | <u>Classe 1</u> 8 H.50-11 H.50 et 13 H.40-16 H.40 |
| Rumigny | <u>Classes 2 et 3</u> 8 H.55-11 H.55 et 13 H.45-16 H.45 |
| Grattepanche | <u>Classe 4</u> 9 H.00-12 H.00 et 13 H.50-16 H.50 |

Les navettes de transport

| | |
|--------------|---------------------------------------------|
| Le matin | Au départ de <u>Grattepanche</u> 8 H.35 |
| Le midi | Au départ d' <u>Hébécourt</u> 11 H.45 |
| L'après-midi | Au départ de <u>Grattepanche</u> 13 H.25 |
| Le soir | Au départ d' <u>Hébécourt</u> 16 H.35 |

En route pour l'école...



Des travaux visant à améliorer le cadre de vie des élèves du village et de son enseignante, M^{me} Virginie FRANCOIS, ont été réalisés à l'école communale... Il s'agit essentiellement de la rénovation des murs des couloirs, dont s'est chargé Francis pendant les vacances.



M^{me} FRANÇOIS Virginie



M. GOURGUECHON Francis

Des blocs lumineux ont été installés dans la classe et dans la pièce informatique. D'autres travaux, notamment la pose de portes coulissantes améliorent la sécurité des enfants. Une sur-toiture du préau va être posée incessamment par l'entreprise FLET ; une sous-toiture permettra d'isoler ce préau et de le rendre plus agréable !

-0-0-0-0-0-0-

LA CLASSE DE GRATTEPANCHE EN SEPTEMBRE 2015



Ça roule pour eux...



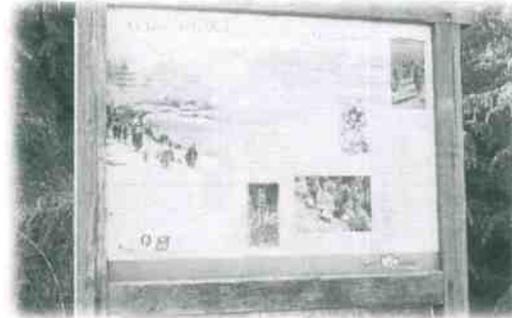
ÉCOLE de GRATTEPANCHE
Sortie Vélo du 18 juin 2015



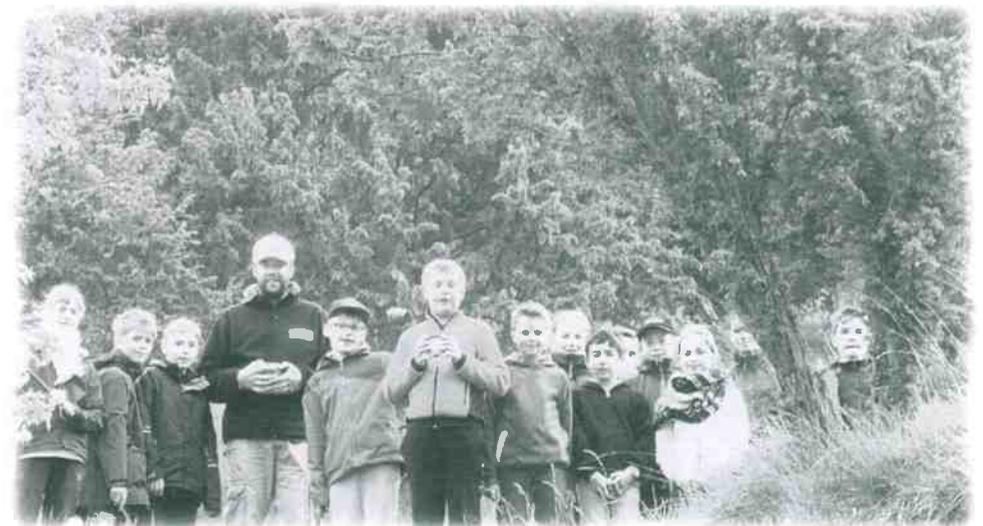
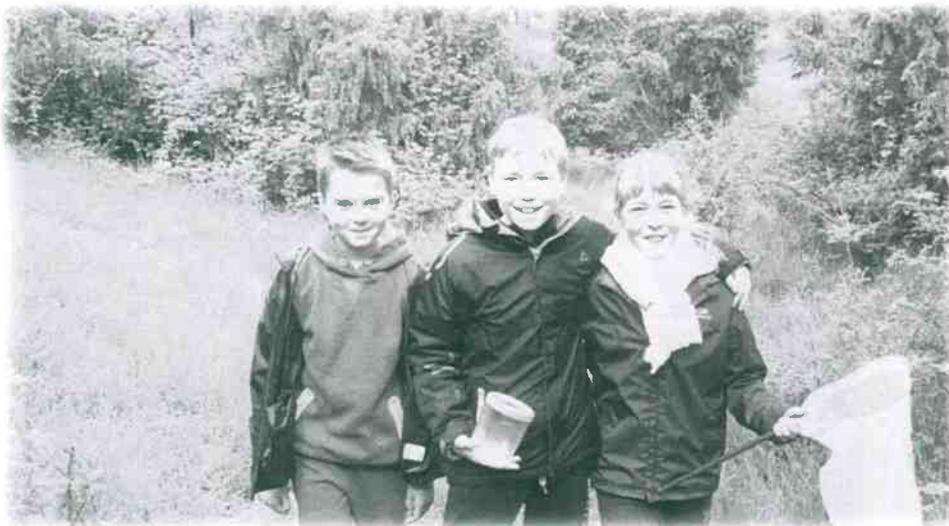
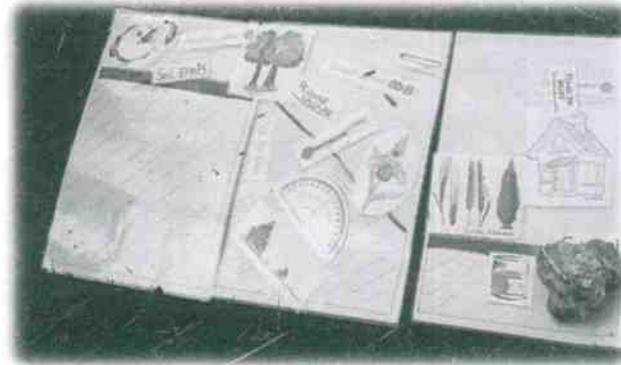
Dans le cadre d'une rencontre sportive avec une classe de Boves, les élèves de Grattepanche, bien encadrés par leurs insti' et des parents bénévoles se sont rendus au Bois Magneux en vélo.



Visite des larris



Accompagnés d'un représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, les élèves de Grattepanche ont découvert les larris !



Une mine de connaissances...



Le carreau de la mine



En juin 2015, les élèves de CE-CM ont visité le Centre minier de Lewarde.



Enfants et accompagnateurs ont appris beaucoup de choses, les guides étant d'anciens mineurs (ou leurs enfants)



L'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes.

Dans le cadre du Téléthon, les enfants fréquentant l'école de Grattepanche ont tenu à participer au bénéfice de l'Association, en courant sur le terrain de sport...



La participation a été plutôt bonne. M^{me} Virginie FRANÇOIS, la maîtresse, a remis la somme de 50 € à M. GALTIER, l'organisateur de cette manifestation ! Un chocolat a réchauffé les enfants à l'issue de leur course.





znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

LARRIS DE LA MONTAGNE DES GRÈS ET CAVITÉ SOUTERRAINE À GRATTEPANCHE

(Identifiant national : 220013449)

(ZNIEFF continentale de type 1) (Identifiant régional : 80SAM115)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FLIPO S.), 2015.- 220013449, LARRIS DE LA MONTAGNE DES GRÈS ET CAVITÉ SOUTERRAINE À GRATTEPANCHE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 14P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013449.pdf>



Muséum
national
d'Histoire
naturelle

Altitude : Minimum : 80 m.

Maximum : 115 m.

Superficie : 30,92 hectares

DESCRIPTION

Les larris de la "Montagne des Grès" sont situés sur le versant pentu exposé au nord-ouest de la vallée sèche "Saint-Cyr". Le coteau est occupé par des pelouses calcicoles et des arbustes. Les importants fourrés à Genévriers communs témoignent d'un pâturage ovin extensif ancestral qui était pratiqué sur de tels coteaux. L'environnement immédiat du coteau est constitué de cultures, de haies en rideaux, s'étirant parallèlement aux courbes de niveau, de talus herbeux et de prairies.

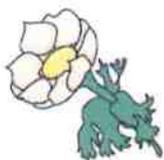
Notez dans vos agendas : Dimanche 22 mai à 15h / Grattepanche :

Muches et Larris fêtent la nature !

En compagnie de Gaëtan, suivez le sentier qui mène au coteau calcaire où vous arpenterez le chemin créé par les multiples passages des brebis. Un peu de géologie et un peu d'histoire. En partenariat avec le service culturel d'Amiens Métropole dans le cadre du programme "arrêt sur le paysage"...Un paysage typique à découvrir!

Sortie organisée avec la Commune dans le cadre de la « Fête de la Nature ». (Prévoir des chaussures de marche). Inscription auprès de : Franck COMINALE (03.22.89.84.14 ou 06.07.41.54.71) ou par mail :

reservation@conservatoirepicardie.org



La Commune a également une cavité souterraine, ancienne carrière en substrat crayeux, transformée en souterrain-refuge. Cette cavité comprend des voûtes maçonnées et de nombreuses inscriptions qui témoignent de son occupation, notamment pendant la Première Guerre mondiale. Il s'agit d'une des plus belles "muches" de Picardie, qui présente des intérêts archéologiques et historiques très élevés.

INTERET DES MILIEUX

Les sites présentent plusieurs milieux remarquables :

Pour les larris :

- les pelouses calcicoles groupement végétal rare et menacé en Picardie du fait de la disparition de l'élevage ovin.

Cette pelouse est typique des potentialités originales du Sud-Amiénois ;

- les fourrés à Genévriers communs, en voile sur des pelouses calcaires.

Pour la cavité souterraine : elle présente un intérêt pour l'hivernage des chauves-souris.

INTERET DES ESPECES

Le larris abrite les espèces remarquables suivantes :

- le pigamon mineur, très rare en Picardie ;

- la pulsatile commune, espèce végétale qui atteint sa limite de répartition septentrionale en France dans la Somme ;

- le lin à feuilles ténues, espèce thermophile rare et menacée en Picardie ;

- la globulaire ponctuée, espèce thermophile assez rare en Picardie ;

- l'orchis militaire, orchidée rare dans le département de la Somme du fait de la régression des pelouses à pulsatilles communes.

La cavité souterraine accueille, en hibernation :

- le grand murin ;

- le vespertilion à oreilles échancrées, espèce vulnérable au niveau national, également d'intérêt européen.



Pulsatile commune



FACTEURS INFLUENÇANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- La pelouse calcicole a tendance à se densifier et à s'embroussailler, du fait de la dynamique spontanée de boisement. Cette évolution naturelle est en partie compensée par l'action de certains animaux. En effet, les lapins, par leurs activités de grattage et de broutage permettent le maintien de zones rases.

- L'utilisation de produits phytosanitaires, au niveau des cultures du haut de versant, peut entraîner une dégradation de la flore originelle à la suite du ruissellement des produits.

- Les plantations de résineux réalisées sur une partie du coteau, conduisent à une disparition des milieux enherbés ainsi que de leur flore et de leur faune associées.

- Le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, locataire de la cavité, a mis en place une grille à l'entrée du souterrain, afin de permettre aux chauves-souris d'hiberner en toute quiétude et de préserver l'intérêt historique du site.

Visite du village



Le dimanche 17 mai 2015, M. Christian SUTCLIFFE, conférencier, ainsi que Mme Rachel VISSE, en collaboration avec l'Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois (ASPEG), avaient donné rendez-vous aux métropolitains pour évoquer le patrimoine de

Grattepanche. Un petit groupe s'est formé... sans habitants du village qui, pourtant, avaient été conviés...

C'est devant l'église qu'une quinzaine de personnes s'est réunie. Après être entré dans l'église, M. SUTCLIFFE a rappelé les origines incertaines du nom du village, puis il a présenté l'église et fait l'inventaire des statues qui ornent notre église.

Ensuite, le groupe s'est rendu vers la mare, non sans s'arrêter devant des façades en torchis où le conférencier a fait un descriptif du mode de travail pour obtenir un torchis de qualité.

Deuxième arrêt devant le puits, avec à l'arrière de celui-ci, une maison dont on aperçoit le torchis, ancien mode de construction... Il a prononcé quelques mots sur le calvaire qui, à l'origine avait une croix en pierre, mais qui avec le temps, a vu le Christ remplacé par une croix en fer fabriquée artisanalement et non comme on en voit beaucoup, une "croix d'usine". En face, on a compté les oies et les canards de la mare qui, malheureusement par souci de sécurité, est clôturée. Dans beaucoup de communes, les mares étaient nombreuses. Maintenant, on en recense en général une ; dans certains villages, elles ont même disparu. Puis, ce fut un petit mot sur les chauves-souris qui hibernent dans les "muches" des souterrains.

La visite s'est terminée en contrebas de la mare avec un point de vue sur les larris et quelques explications sur la signification de ce nom.



M. SUTCLIFFE nous a entretenus pendant 1 H.15 ; et personne n'a vu passer le temps... Encore un grand merci à nos deux guides pour cette visite enrichissante !

Betty ROGER, Présidente de l'A.S.P.E.G.



Amiens Santé



NOTRE MISSION :

Eviter l'isolement, les placements prématurés et écourter les hospitalisations

Personnes âgées de plus de 60 ans et adultes handicapés de 20 à 60 ans : nous vous aidons et vous accompagnons pour une prise en charge médicalisée des soins d'hygiène et de confort prodigués par des aides-soignantes Diplômées d'Etat.



UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Nous travaillons en collaboration avec vos intervenants libéraux (médecin, infirmière, kiné, pharmacien...)

Notre équipe est composée : d'une infirmière coordinatrice, d'une conseillère en Economie Sociale et Familiale, d'une secrétaire, et d'aides-soignantes qui interviennent quotidiennement auprès des patients.



Amiens Santé
17 Rue de la délivrance 80000 AMIENS
03.22.53.85.98

amiens.sante@wanadoo.fr



DES ATELIERS

Animation et stimulation

Des ateliers sont proposés avec pour objectifs principaux la stimulation de la mémoire et la valorisation de l'estime de soi en se réunissant 2 fois par mois.

Nos partenaires sont multiples :
Centre Culturel Jacques Tati,

PRISE EN CHARGE :

Sur prescription médicale uniquement, du médecin traitant ou d'un praticien hospitalier.

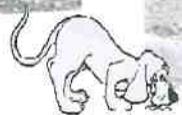
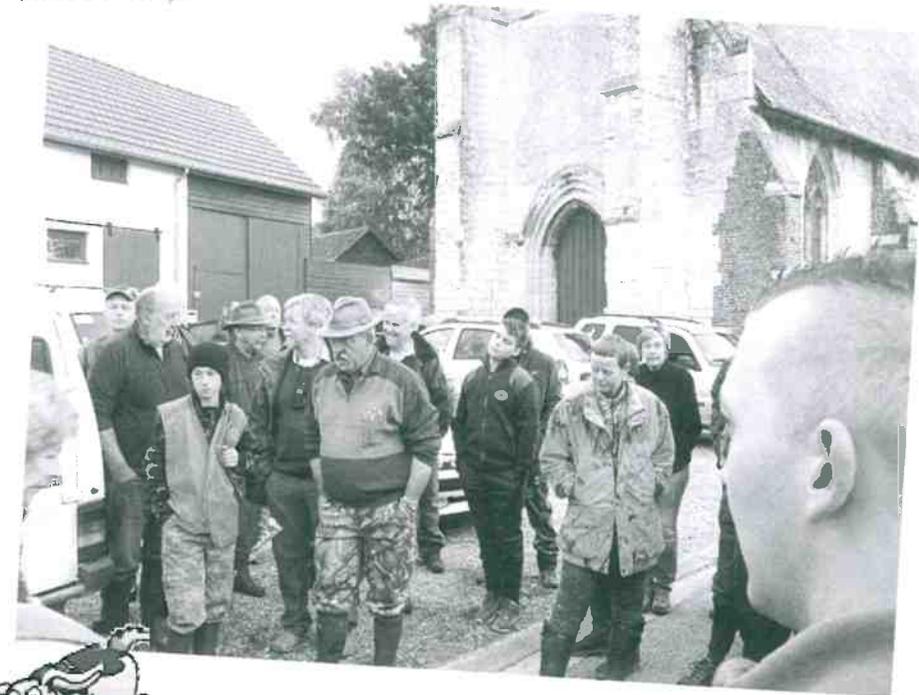
Après accord, le financement est assuré par les Caisses d'Assurance Maladie.



La Société de Chasse



Remise d'une coupe à Yannick DEVÉRITÉ lors de l'assemblée générale du 28 août pour 50 ans de chasse à Grattepanche.



Le Président rassemble ses troupes !

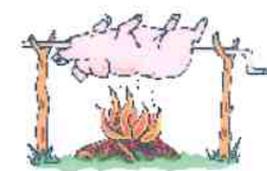


Repas du cochon
25/10/2015



Le repas de chasse

70 personnes se sont retrouvées à la Salle des Fêtes le 25 octobre 2015, à l'invitation de la Société de Chasse. Le soleil était de la partie et l'ambiance conviviale...



Le Président, Jean-Louis VASSEUR a apprécié l'organisation et a donné rendez-vous à l'année prochaine !

Le SISCO



Demander aux Communes d'augmenter leur participation demeure une solution de facilité à laquelle le recours doit se limiter à l'exception, tant les budgets sont de plus en plus restreints. Il est difficile, dans un tel contexte, de réclamer auprès des maires concernés de mettre la main à la poche, corrélativement aux vôtres, en relevant les taux des impôts locaux.

Notre SISCO se trouve donc embarrassé, compte tenu de la dernière et coûteuse réforme des rythmes scolaires ainsi que des contraintes en matière de personnel qui en découlent, notamment dû au nombre défini d'animateurs pour un groupe d'enfants auquel on ne peut déroger, par souci de sécurité et de responsabilité. Ce constat est avéré également chez les regroupements voisins. Afin de trouver des solutions pérennes, plusieurs réunions intersyndicales ont eu lieu et des points sensibles ont été abordés. Aucune décision n'a évidemment été prise mais des orientations futures seront plus que nécessaires. Le temps de la réflexion sera long, tant l'ouvrage est délicat.

Dans l'attente, le SISCO a limité les dépenses et le Centre Aéré beaucoup trop déficitaire en a fait malheureusement les frais. Il est douloureux de supprimer une prestation que nous étions fiers d'avoir mise en place. La Commune de Saint-Saulieu a du faire aussi ce sacrifice et nous avons dû nous rapprocher de celle de Dury dont le fonctionnement était également menacé.

Concernant le personnel, la mise en place de l'annualisation devenait indispensable et la gestion des agents apparaît désormais plus souple. Il est composé de 5 agents titulaires et de 3 agents sous contrat aidé (CUI).

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : THEO Philippe (Hébécourt)

1^{ère} Vice-Présidente : BEAUGRAND Karine (Rumigny)

2^{ème} Vice-Président : DUFOUR Cédric (Grattepanche)

Secrétaire : CROGNIER Dominique (Rumigny)

Membres : BOUTIN Marie-Claude (Rumigny), BOYENVAL Philippe (Hébécourt), LEFEBVRE Mathieu (Hébécourt), NAVARRE Maurice (Grattepanche), et DESIRE Maxime (Grattepanche)

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES POUR 2015 :

Grattepanche : 29 470 € Hébécourt : 45 525 € Rumigny : 45 005 €

...soit une enveloppe de 120 000 €.

CANTINE GARDERIE : Tarif repas : 3,50 € plus une heure de garderie (de 0,70 à 0,90 € selon le quotient familial)

ACTIVITES PERISCOLAIRES : Le SISCO gère aussi les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), en assurant au mieux les activités suivantes ; anglais, sport et études..., encadrées par des animateurs rémunérés... Mais aussi par des personnes bénévoles (contes...) ! Un engagement louable.



A Grattepanche, 3 activités ont été mises en place...



Le SIVU



C'est en 2012 que le Comité Syndical du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) a voté l'agrandissement de la crèche, au vu du nombre toujours croissant de demandes. Ce dossier a nécessité le montage d'un dossier d'appel d'offres avec un suivi rigoureux des travaux. Cette réalisation a été subventionnée à 85 % par différents organismes.

Si au début de cet agrandissement le Comité Syndical en place pensait inaugurer cet aménagement avant les élections municipales de 2014, c'est en Juin 2015 que la réception définitive a été actée et l'inauguration s'est alors faite en présence des divers organismes financeurs de cette extension, du personnel, des membres du Comité Syndical actuel ainsi que ceux du Comité Syndical à l'origine du projet, les Maires des communes concernées par le SIVU, les parents des enfants inscrits à la crèche. Il faut préciser que la Caisse d'Allocations Familiales étant le principal acteur des recettes de fonctionnement de la crèche « Le Jardin des Lucioles ».

Comme chaque année un thème est retenu par le personnel dès la rentrée de septembre, l'idée retenue est les « cinq sens », si les autres années les enfants dessinaient, fabriquaient des objets sur le thème de l'année, pour 2015-2016 il sera difficile de sortir quelque chose de concret mais les enfants vont pouvoir développer leurs cinq sens. Rappelons que les activités proposées répondent aux objectifs suivants : Permettre un développement physique psycho affectif et intellectuel des enfants, l'épanouissement de l'individualité en même temps que la vie en groupes.

L'agrément de la crèche va passer à 30 enfants. La crèche va voir augmenter son budget personnel (un nombre croissant d'heures va être nécessaire au bon fonctionnement de la crèche) mais les recettes vont elles aussi connaître la même montée puisque la CAF calcule la PSU (Prestation de Service Unique) au pourcentage du taux d'occupation. Les tarifs sont calculés selon un barème de référence fixé par cette caisse. Le montant varie en fonction des ressources des parents, du nombre d'enfants dans la famille et du temps de présence de l'enfant à la crèche.



Les repas sont fabriqués et cuisinés sur place par du personnel formé et en fonction de l'âge des enfants les plats seront plus ou moins moulinés. Tout est mis en œuvre pour varier les goûts, les menus sont établis à l'avance et affichés afin que les parents puissent prendre connaissance des plats qui seront servis aux enfants.

Avec l'extension un local «couches » a été prévu et depuis ce temps la crèche est tenue de fournir les couches pour les enfants qui fréquentent l'établissement, toutefois si un enfant est allergique aux couches proposées, les parents sont tenus de fournir au personnel les protections pour leurs petits qui leur seront strictement réservés.



Les enfants sont accueillis jusqu'à 6 ans, soit en garderie ou en halte-garderie, n'hésitez pas à contacter la Directrice Mme DUPUIS Stéphanie pour les mercredis après-midi ou les vacances scolaires, le taux d'occupation étant plus restreint des disponibilités pour les plus grands peuvent être envisagées. Du personnel compétent formé aux métiers de la petite enfance assure l'encadrement des enfants.

-o-o-o-o-o-

Des parents sont élus par les familles pour les représenter lors de réunions entre « Les parents élus, le bureau du SIVU et les membres du personnel représentant la crèche. Pour cette année, ont été élues : M^{me} BOTTOIS (Grattepanche), M^{me} COUSSOT - PICOT (Saint-Sauflieu) et M^{me} BOIDARD (Estrées sur Noye)

Betty ROGER, représentante de la Commune

Le SIVOM de BOVES

Adresse : 112 bis Rue Victor Hugo 80440 BOVES

Suite au redécoupage des cantons, le SIVOM du Canton de Boves devient le SIVOM de Boves, un choix logique puisque bien rare le nommait auparavant dans son intégralité. Menacé par la nouvelle réforme territoriale, notre SIVOM à double compétence voirie et aide sociale est désormais rassuré quant à son avenir.

AIDE SOCIALE : Lors du débat d'orientation budgétaire 2016, M. DHORNE, Président présente un rapport retraçant les activités et le bilan de celles-ci. La baisse d'activité constatée les années précédentes se poursuit et peut s'expliquer comme suit : Les aides du Conseil Départemental (APA) sont majoritairement accordées en mode prestataire -SIVOM employeur- et non plus en mode mandataire -personne âgée employeur- (sauf renouvellement dossier en cours). Le coût horaire en prestataire étant plus élevé qu'en mandataire, les heures accordées sont minimisées. Par contre, les interventions très souvent réduites à plusieurs fois ½ heure dans la journée occasionnent un surcroît de travail de gestion (et notamment des plannings). Toutefois, il n'est pas envisagé d'augmentation des contributions communales.

VOIRIE : L'intégralité de la programmation 2015 ne peut être financée par le budget prévisionnel 2015 (tranches conditionnelles). Le Président préconise de ne pas remplacer les travaux qui ne seraient pas effectués dans une commune par d'autres d'un montant similaire. La programmation des travaux sur la Rue du Haut est fixée au 1^{er} trimestre 2016 puisque le fonds de roulement attendu pour 2016 permettrait la réalisation de toutes les tranches conditionnelles. Une programmation d'entretien (réparation de nids de poule) pourrait être réalisée en 2016 pour un montant de 50 000 euros. M. DESSEAUX, vice-président chargé de la voirie, rappelle que le bilan des dernières programmations de travaux fait ressortir que des travaux sont régulièrement effectués dans toutes les communes et qu'aucune ne se trouve privilégiée. Il n'est pas envisagé d'augmentation des contributions communales.



TARIFS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SIVOM

Aide à domicile du service prestataire :

Sans prise en charge : Prix horaire plein tarif : coût horaire déterminé par la CNAV soit :

Semaine : 20.10 €

Dimanche et jour férié : 23.00 €

Avec prise en charge :

Participation en fonction des ressources du bénéficiaire. Montant résiduel fixé par les caisses de retraite.

Les heures effectuées en dépassement de l'accord seront facturées au coût global fixé par la caisse de retraite.

Dans l'attente d'une réponse sur la prise en charge totale ou partielle de l'organisme financeur, le prix à payer est le prix annoncé « plein tarif - sans prise en charge ». Le montant restant à la charge de celui-ci sera réajusté à la date d'effet de la prise en charge dès l'obtention de l'accord.

En cas de refus de prise en charge (total ou partiel) par l'organisme financeur, à la réception de la notification, le contrat peut être dénoncé par chacune des deux parties ou modifié d'un commun accord sans préavis et sans pénalités financières.

Pas de frais de gestion supplémentaire.

AIDE À DOMICILE



Aide à domicile du service mandataire



Frais de gestion

1.10 euro par heure effectuée (plafond à 100 heures par mois).

(hors coûts liés à l'embauche d'une aide à domicile - salaires, charges sociales, assurance IRCEM décès)

Coût horaire d'une aide à domicile (calculé sur le niveau 3 de la convention collective du salarié du particulier employeur) :

- *personne exonérée (+ 70 ans, bénéficiaire de l'APA ou handicap reconnu) : 11.05 €*

- *personne non exonérée : 13.75 €*

Une majoration de 25 % est appliquée pour le travail de dimanche et jour férié.

Une majoration de 10 % (prime de précarité) est appliquée dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, notamment en cas de remplacement de personnel.

Les congés sont payés au moment où ils sont pris.

Téléassistance

Montant forfaitaire mensuel : 13.21 €

Gratuité pour les bénéficiaires de l'APA ne participant pas au financement de leur plan d'aide ou à moins de 10 %, ainsi qu'à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide-ménagère départementale.

Portage de repas (service assuré et facturé directement par la Croix Rouge de Montdidier)

Montant forfaitaire : 9.40 €/repas

DEVIS GRATUIT

Pour bénéficier des services du SIVOM, ou pour tout renseignement, vous pouvez contacter le :

SIVOM du Canton de BOVES

112 bis Rue Victor Hugo

80440 BOVES

Tél : 03.22.09.39.09 Fax : 03.22.45.46.50

DEVIS GRATUIT

Le secrétariat est votre disposition sur rendez-vous du lundi au vendredi de :

- 8 heures 30 à 12 heures

- 13 heures 30 à 17 heures

En dehors de ces horaires ou en cas d'absence, vous pourrez laisser un message sur le répondeur téléphonique mis à votre disposition.

Président du SIVOM :

Dominique DHORNE

Directrice : Véronique VIARDOT

Délégués de Grattepanche

NAVARRE Maurice (secrétaire adjoint) et BARDET Bruno

Amiens Métropole



FINANCES

La baisse de la dotation globale forfaitaire versée par l'Etat impacte sérieusement le budget métropolitain. Le vice-président chargé des finances a décidé, par obligation, de restreindre les dépenses de fonctionnement, en particulier les charges de personnel, cela sans procédure de licenciement mais par le non remplacement des postes libérés après départ à la retraite. Avant les vacances d'été, il proposait d'augmenter le taux de la taxe sur les ménages mais en cette fin d'année, le gouvernement ayant repoussé et modulé sur trois années la baisse de la dotation prévue en 2016, elle devint obsolète mais le couperet n'est pas passé si loin. Le Président s'est montré prudent sur les travaux programmés sur nos communes mais il a précisé que tout sera mis en œuvre pour qu'ils puissent aboutir.

FONDS DE CONCOURS

Désormais, les communes devront verser un fonds de concours pour les travaux visés en catégorie B et C

A : Travaux d'entretien de remise à niveau et modernisation des Espaces Publics pour en garantir la qualité d'usage

B : Travaux d'adaptation et de modernisation des Espaces Publics en faveur de la mobilité et de la sécurité

C : Travaux d'aménagement des Espaces Publics pour aménager le cadre de vie

Des travaux d'aménagement à l'entrée du village en provenance de Rumigny ont été réalisés. Selon une étude réalisée sur cette rue l'aménagement du réducteur de vitesse a tout son intérêt. En effet, le comptage a abouti à un débit de 900 véhicules par jour dans les deux sens confondus et sur une période creuse de l'année. D'autre part, les vitesses relevées sont proches de 60 km/heure, des vitesses élevées par rapport à la limitation sur ce tronçon. La participation de la commune au titre du fonds de concours pour ce chantier de catégorie B est de 8 750 €, une somme qui bénéficiera à la sécurité des riverains de l'entrée du village.

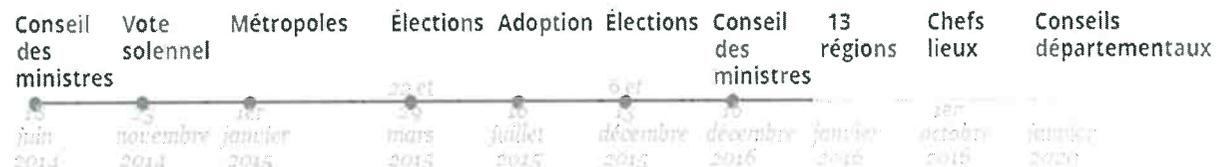


REFORME TERRITORIALE

Cette nouvelle réforme qui fixe à 20 000 habitants, le seuil minimal pour les Communautés de communes, va s'appliquer dans la précipitation, obliger les communes isolées à rejoindre le groupement de leur choix et ainsi bouleverser grand nombre de Communautés. Ce vaste chamboulement qui touche les compétences et la fiscalité, entraîne des sollicitations auprès d'Amiens Métropole, par de nombreuses communes, voire d'autres Communautés. La capacité d'accueil semble restreinte et le débat sera ouvert sur ce point. Au final, les Conseils Municipaux devront délibérer.

-O-O-O-O-

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, voulue par le président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.



Infos locales

TRESORERIE



La Trésorerie d'Ailly sur Noye, à laquelle est rattachée notre commune, assure à la fois une mission de gestion de nos comptes publics et une mission de recouvrement de l'impôt. L'évolution technologique, les nouvelles attentes des usagers en termes d'informations fiscales (à la condition d'obtenir un contact) et aussi la nécessaire prise en compte des contraintes humaines et budgétaires (en clair la suppression de personnel) conduisent à l'évolution du périmètre des missions.

La Trésorerie est maintenue toutefois dans sa mission de secteur public local. Cependant, à compter du 1^{er} janvier 2016, le recouvrement de vos impôts directs actuellement assuré par la trésorerie d'Ailly sur Noye sera effectué par le service des impôts des particuliers (SIP) d'Amiens Sud Ouest au 1 rue Pierre Rollin à Amiens qui gère déjà votre dossier fiscal. Néanmoins, vous aurez toujours la possibilité d'effectuer vos règlements à la Trésorerie d'Ailly sur Noye.

RECENSEMENT



Du 21 janvier au 20 Février 2016, l'INSEE procédera au recensement de la population de notre commune : **M^{me} DUFOUR Natacha** a été recrutée en tant qu'agent recenseur pour accomplir cette tâche.

Se faire recenser est une obligation ! Nous vous informons que l'INSEE insiste pour que les réponses à ce recensement se fassent en ligne, en allant sur le site www.le-recensement-et-moi.fr. Il vous faudra compter environ quinze minutes pour remplir le formulaire que ce soit sur internet ou sur papier le temps sera le même. Un code d'accès et un mot de passe vous seront communiqués par l'agent recenseur pour accéder au questionnaire. La mairie mettra à votre disposition deux ordinateurs aux heures de permanences n'hésitez pas à solliciter l'agent recenseur ou la coordinatrice M^{me} ROGER Betty pour vous accompagner sur le net en mairie, une prise de rendez-vous est souhaitable auprès du secrétaire de mairie.

Toutefois il sera toujours possible de remplir ces fiches sur des documents papier soit avec l'agent recenseur ou seul et l'agent conviendra avec vous d'une date pour reprendre ce dossier.

Nous vous rappelons que l'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune et calculer certaines recettes de l'Etat. En aucune façon un service administratif ou fiscal ne pourra récupérer les données. Les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.



CABINE TELEPHONIQUE



Ne soyez pas surpris si la cabine téléphonique venait à disparaître ! Ce ne sera sûrement pas un vol illicite mais par décision de la société Orange qui s'est aperçu qu'aucune communication n'a été opérée depuis plus d'un an. Une aubaine pour notre réseau qui arrive à saturation, ce sont deux lignes internet qui seront récupérées.

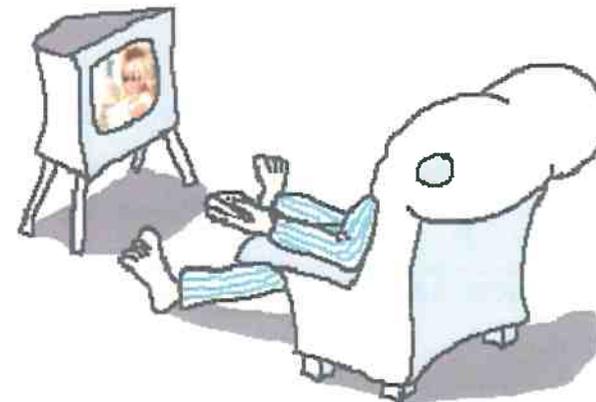


La T.N.T. évolue... En avril 2016...

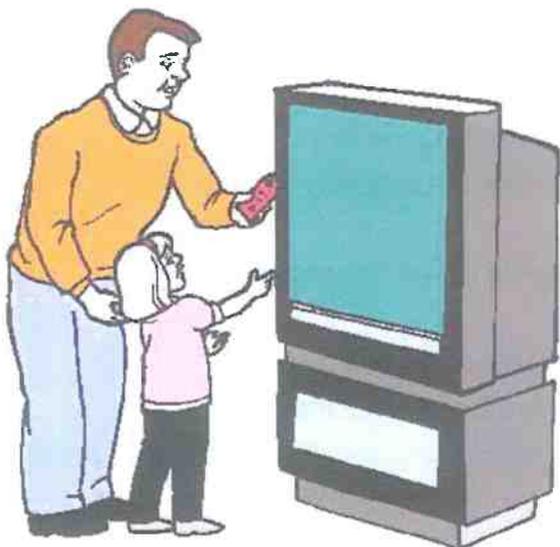
Par communiqué de presse du 10 décembre 2014, le calendrier de transfert de la bande des 700 MHz, utilisée actuellement pour la diffusion des services de la télévision numérique terrestre (TNT), c'est-à-dire la télévision reçue par une antenne râteau, vers les services de très haut débit mobile.

Ce transfert implique une évolution des normes de la TNT, avec l'arrêt du MPEG-2 et la généralisation de la norme MPEG-4, plus performante, qui est déjà utilisée pour la diffusion en haute définition (HD). Ce changement aura lieu en avril 2016. La plupart des téléviseurs existants sont déjà compatibles avec cette norme. Dans ce cas, aucun achat d'équipement supplémentaire ne sera alors nécessaire lors du changement de norme d'avril 2016.

Pour s'assurer de la compatibilité de leur matériel, les téléspectateurs peuvent effectuer quelques tests. S'il s'avère que leur équipement n'est pas compatible, l'achat d'un adaptateur « TNT HD » permettra de continuer à recevoir l'ensemble des chaînes après avril 2016.



Quels sont les téléspectateurs concernés ?



- Les téléspectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau collective ou individuelle (voie hertzienne terrestre) sont directement concernés par le changement de norme de diffusion. Seuls les téléviseurs ou adaptateurs compatibles HD pourront recevoir les programmes de télévision après le 5 avril. Pensez à vérifier votre équipement dès à présent et à le changer au besoin pour être prêt le 5 avril.
- Les opérateurs câble et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période : les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le câble et le satellite doivent contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD. Vous pouvez par exemple consulter les sites de Fransat et TNTSAT.
- Les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016, leur équipement étant déjà compatible HD. Y compris les box qui disposent de tuners permettant une réception par l'antenne râteau.

-o-o-o-o-

Que se passe-t-il dans la nuit du lundi 4 au mardi 5 avril 2016 ?

Cette nuit-là, toutes les chaînes de la TNT passeront en HD. Pour réaliser cet exploit, la norme de diffusion sera modifiée et certains téléviseurs (achetés avant 2012 et non compatibles TNT HD/MPEG-4, ndlr) ne seront plus adaptés pour recevoir les programmes via leur antenne râteau. Ceux bénéficiant de la télévision via une box ADSL seront épargnés. Pour le satellite et le câble, il est conseillé de se renseigner auprès de son opérateur.

ERDF LINKY

ERDF doit remplacer les 277 058 compteurs électriques par le nouveau compteur appelé LINKY. Cette opération sera effectuée dans tous les foyers de 2016 à 2019.



Mes avantages avec le compteur Linky



Sa taille est identique à celle de votre compteur actuel. Ni le compteur Linky, ni sa pose ne vous seront facturés.

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'électricité. Les compteurs équipant actuellement les foyers sont de différentes générations, la plus récente remontant aux années 1990. Depuis, la technologie a évolué et les nouveaux compteurs communicants Linky rendent possibles de nouveaux services pour les clients, les collectivités locales, les fournisseurs ou encore les producteurs. Linky présente de nombreux avantages. Les pouvoirs publics ont décidé de généraliser ces compteurs sur l'ensemble du territoire : d'ici 2021, 35 millions de compteurs devraient être remplacés.

Le compteur Linky m'apporte plusieurs services immédiats destinés à me faciliter la vie.

Je vais devenir un consomm'acteur !

Avoir accès à de nouvelles offres

AVANT : seul mon chauffe-eau se déclenchait à distance sur les heures creuses.

Avec le compteur Linky

Je peux profiter de nouvelles offres de mon fournisseur d'électricité et piloter mes appareils électroménagers plus facilement.

Relève automatique de ma consommation

AVANT : la plupart du temps, les relèves se faisaient sur rendez-vous.

Avec le compteur Linky

Mes relèves se font à distance.

Adapter la puissance de mon compteur

AVANT : si je voulais changer la puissance de mon compteur et modifier mon contrat, je devais prendre rendez-vous pour le passage d'un technicien.

Avec le compteur Linky

Plus d'attente ni de rendez-vous, le changement est fait à distance en moins de 24 heures.

Emménager en toute simplicité

AVANT : pour avoir l'électricité dans mon nouveau logement, je devais attendre le passage d'un technicien dans les 5 jours.

Avec le compteur Linky

En moins de 24 heures, tout est réglé à distance.

Mieux maîtriser ma consommation

AVANT : ma consommation réelle n'était relevée que tous les six mois environ.

Avec le compteur Linky

Je peux suivre ma consommation sur un site Internet, mieux la comprendre et agir pour la maîtriser.

WATT ET MOI

À Lyon, un millier de locataires, déjà équipés d'un compteur Linky, expérimentent le site Internet « watt-et-moi ». Ils peuvent connaître leur consommation d'électricité jour après jour, se fixer des objectifs de consommation mensuelle, partager leurs idées et leurs astuces avec leurs voisins pour réduire leurs consommations électriques.



SCANNEZ-MOI !

Le projet de généralisation du compteur Linky est financièrement équilibré : les gains engendrés par le nouveau compteur (diminution des pertes et des interventions) viendront couvrir les dépenses engagées par ERDF. La pose du compteur ne coûtera rien au client.

Pour en savoir plus : <http://www.erdf.fr/linky-bientot-chez-vous>

Spécial « Impôts locaux »



Toutes les personnes exonérées en 2014 de taxe foncière ou de taxe d'habitation le seront également par mesure gouvernementale au titre des années 2015 et 2016.

Le remboursement des taxes réglées fin 2015 le seront automatiquement courant du premier trimestre 2016 à moins que vous ayez demandé le remboursement anticipé auprès du service des impôts.

EXONERATION IMPOTS LOCAUX 2015

TAXE D'HABITATION

En application des dispositions prévues à l'article 1414 du Code Général des Impôts, peuvent bénéficier de l'exonération ou du dégrèvement d'office de la taxe d'habitation et redevance audiovisuelle 2015 afférente à l'habitation principale les personnes qui, **au 1^{er} janvier de l'année d'imposition**, sont :

- âgées de plus de 60 ans,

ou

- titulaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité,

ou

- titulaires de l'allocation aux adultes handicapés,

ou

- veufs ou veuves,

ou

- atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par le travail aux nécessités de l'existence,

et

- avoir un revenu fiscal de référence inférieur en 2014 à 10 686 € pour une part, majoré de 2 853 € par demi-part supplémentaire,

et

- ne pas vivre avec des personnes ne remplissant pas la condition relative au revenu fiscal de référence visée ci-dessus.

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE

En application des dispositions prévues aux articles 1390 et 1391 du Code Général des Impôts, peuvent bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties les personnes qui au 1er janvier de l'année d'imposition sont :

- âgées de plus de 75 ans,

ou

- titulaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité,

ou

- titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

et

- avoir un revenu fiscal de référence 2014 inférieur à 10 686 € pour une part, majoré de 2 853 € par demi-part supplémentaire.

et

- ne pas vivre avec des personnes ne remplissant pas la condition relative au revenu fiscal de référence visée ci-dessus.



Infos pratiques

Le recyclage de nos déchets

La collecte des ordures ménagères se déroule le vendredi. Un conteneur à ordures ménagères a été fourni à chaque foyer. Il est interdit de joindre à ces ordures, tout déchet sensible pour l'environnement (*piles, batteries, pots de peinture, solvants, bases, acides, produits phytosanitaires...*) Ces derniers seront admis en déchetterie. Vous avez accès à celle de Saint-Fuscien. Dans le cas où il y a un jour férié dans la semaine, le passage du camion poubelle est reporté au samedi.

Une collecte sélective des emballages (*bouteilles plastique, tétra-brick, canettes métal, boîtes de conserves*) a lieu le mercredi. A cet effet, une pochette de 6 sacs est distribuée régulièrement dans votre boîte aux lettres.

Le container destiné au verre est maintenu. Il se situe Rue d'Estrées, peu après le cimetière communal.

Le ramassage des objets encombrants a lieu le 3^{ème} jeudi des mois de mars, juin, septembre et décembre.



Les déchets de végétaux peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie située à Rumigny (à la sortie du village en allant vers Saint-Saufliou)

Rappel : Le brûlage à l'air libre de déchets de toute nature à l'intérieur du village est interdit !

Le Syndicat Scolaire

Les prix des repas de la cantine et de l'heure de garderie ont été fixés par le Comité Syndical. Depuis le 1^{er} janvier 2014 :

Repas : 3,50 € et Heure Garderie (Tarifs dégressifs) 0, 70 €, 0,80 € ou 0,90 € en fonction du Quotient Familial CAF.

Secrétariat (Grattepanche)..... Tél. 03.22.89.73.38

Garderie (Rumigny) Tél. 03.22.42.09.65

E-mail syndicatscolaire.grattepanche@wanadoo.fr
ou..... syndicatscolairegrattepanche@hotmail.fr

Problèmes de bruit

Quand les beaux jours arrivent, les travaux d'entretien des habitations, des jardins et des pelouses reprennent. Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à rappeler à chacun les termes de l'arrêté préfectoral du 4 février 1991 concernant les nuisances causées par l'excès de bruit... Extrait de l'arrêté :

« Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi : De 8 H.30 à 12 H.
et de 14 H.30 à 19 H.30
- Les samedis : De 9 H. à 12 H. et de 15 H. à 19 H.
- Les dimanches et jours fériés : De 10 H. à 12 H. »

Nom d'un chien !!!

Les chiens aboient et les plaintes parviennent en mairie. Elles visent particulièrement les canidés qui aboient constamment dans la journée et également la nuit. Ces nuisances sonores irritent le voisinage et certains riverains sont prêts à déposer plainte.

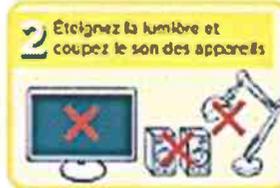
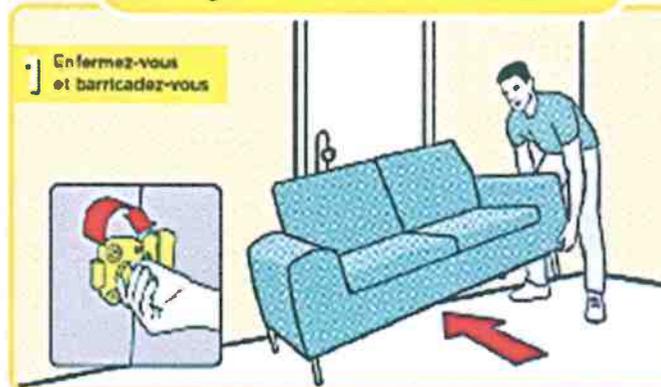
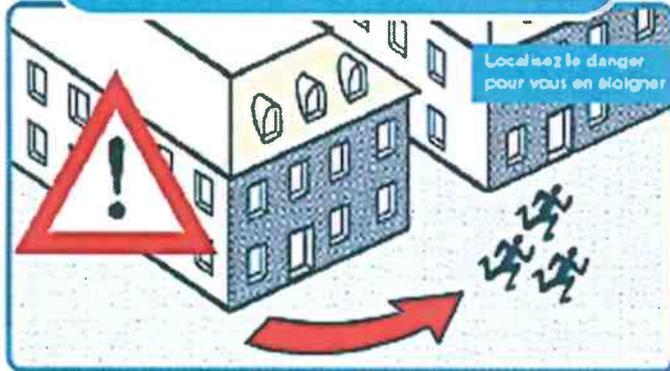
Les propriétaires des animaux de compagnie doivent trouver des solutions afin de ramener le calme dans leur quartier. Par exemple, il existe des colliers anti-aboiement qui s'avèrent efficaces.



RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

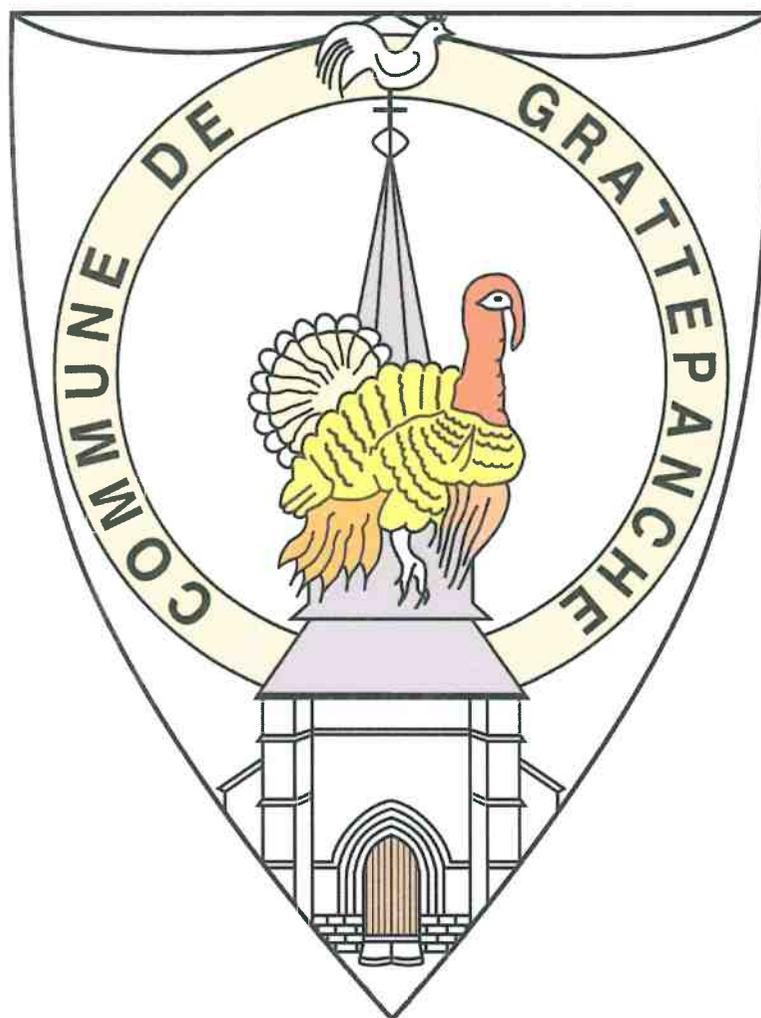
Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque



Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

Le site internet de Grattepanche

The screenshot displays the homepage of the Grattepanche municipal website. The background is an aerial photograph of the village. At the top, there is a navigation menu with the following items: Accueil, Historique, Administration, Cons. Municipal, Infos locales, Photographies, Cartes - Vues, and Jeux - Divers. Below the menu, there are several utility boxes: a 'Page -' indicator with a left arrow, a date '27 novembre 2015', a search bar with the text 'Recherche rapide', and a 'Page +' indicator with a right arrow. On the left side, there is a coat of arms for the 'COMMUNE DE GRATTEPANCHE' featuring a rooster and a church. On the right side, there is a box for the 'MAIRIE de GRATTEPANCHE' which includes the number of visitors (60 694), the municipal office hours (Monday and Thursday from 17 H.30 to 19 H.), and contact information (phone: 03.22.42.08.18, email: grattepanche.mairie@free.fr). Below this is a 'Mise à jour' box dated 27/11/2015 with a refresh icon and five downward-pointing arrows. At the bottom right, there is a weather box for 'METEO GRATTEPANCHE' showing a current temperature of 9°C and a low of 1°C, with a forecast for Saturday (10°C / 2°C) and a sun icon. At the very bottom, a footer provides contact details: 'Le secrétariat de mairie est ouvert les lundi et jeudi de 17 H.30 à 19 H. - Tél. 03.22.42.08.18 - Fax 03.22.42.09.10 - Messagerie : grattepanche.mairie@free.fr'. A large watermark 'www.grattepanche-mairie.fr' is overlaid across the center of the page.



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : ROGER Betty, BARDET Bruno, DUFOUR Cédric et GOURGUECHON Francis

Sous la responsabilité de NAVARRE Maurice, Maire de la Commune de GRATTEPANCHE.

2015

I.P.N.S.